

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

DCM20231109/021

**VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES
AP 895, AP 896, AP 898, AP 939, AP 940, AP 1324, AP 1325 ET
AP 1326 AU PROFIT DE LA SOCIETE "SCI IMMOREST " -
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 22
SEPTEMBRE 2023**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 20 NOV. 2023

Que la convocation a été faite le 3 novembre 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	38
Représentés :	3
Absents :	4
Total des votes :	41

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, RAMIN Odile CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, VIRAPOULLE Jean Marie

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, SAID Moussa, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20231109/021 - VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AP 895, AP 896, AP 898, AP 939, AP 940, AP 1324, AP 1325 ET AP 1326 AU PROFIT DE LA SOCIETE "SCIIMMOREST " - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 22 SEPTEMBRE 2023.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

I. CONTEXTE

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 23 juillet 2021 (DCM20210723-020), reçue en préfecture le 04 août 2021, le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles communales cadastrées AP 895, 896, 898 et 939 d'une superficie de 1 466 m² au profit de la société SORESUM pour l'implantation d'un restaurant « KFC » au prix de 300€/m².

Le projet nécessitant une surface plus importante pour sa concrétisation, il a été approuvé lors du conseil municipal en date du 22 septembre 2023 (DCM20230922-019) la vente, à la société SORESUM, au prix de 300 €/m², une partie des parcelles AP 940, AP 1324, AP 1325 et AP 1326 représentant une superficie de 590,98 m².

Ces biens situés au chemin Jouvancourt à Saint-André, appartenant au domaine public communal, il a été nécessaire de les désaffecter et de les classer dans le domaine privé communal pour procéder à la vente. Une délibération en date du 09 juin 2023 (DCM20230609-011) a donc été prise en ce sens.

Le projet final porte donc sur un foncier total de 2 056,98 m² selon les plans joints.

II. DEMANDE DE CHANGEMENT DU NOM DE SOCIETE

La « SCI IMMOREST » s'étant substituée à la société « SORESUM » il y a lieu de modifier le nom de la société qui se portera acquéreur des fonciers visées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (9 contre(s) (CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile) :

Article 1 :

- Annule les délibérations approuvées au conseil du 23 juillet 2021 (affaire n°20) et du 22 septembre 2023 (affaire 19) sur le projet KFC au profit de la société « SORESUM » ;

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente, au prix de 300 €/m², des terrains communaux cadastrés AP 895, AP 896, AP 898, AP 939, AP 940, AP 1324, AP 1325 et AP 1326 d'une superficie de 2 056,98 m² à la société « SCI IMMOREST » ;

Article 3 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de ces biens ainsi que tous les documents y afférent.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme 22 NOV. 2023
Fait à Saint-André le

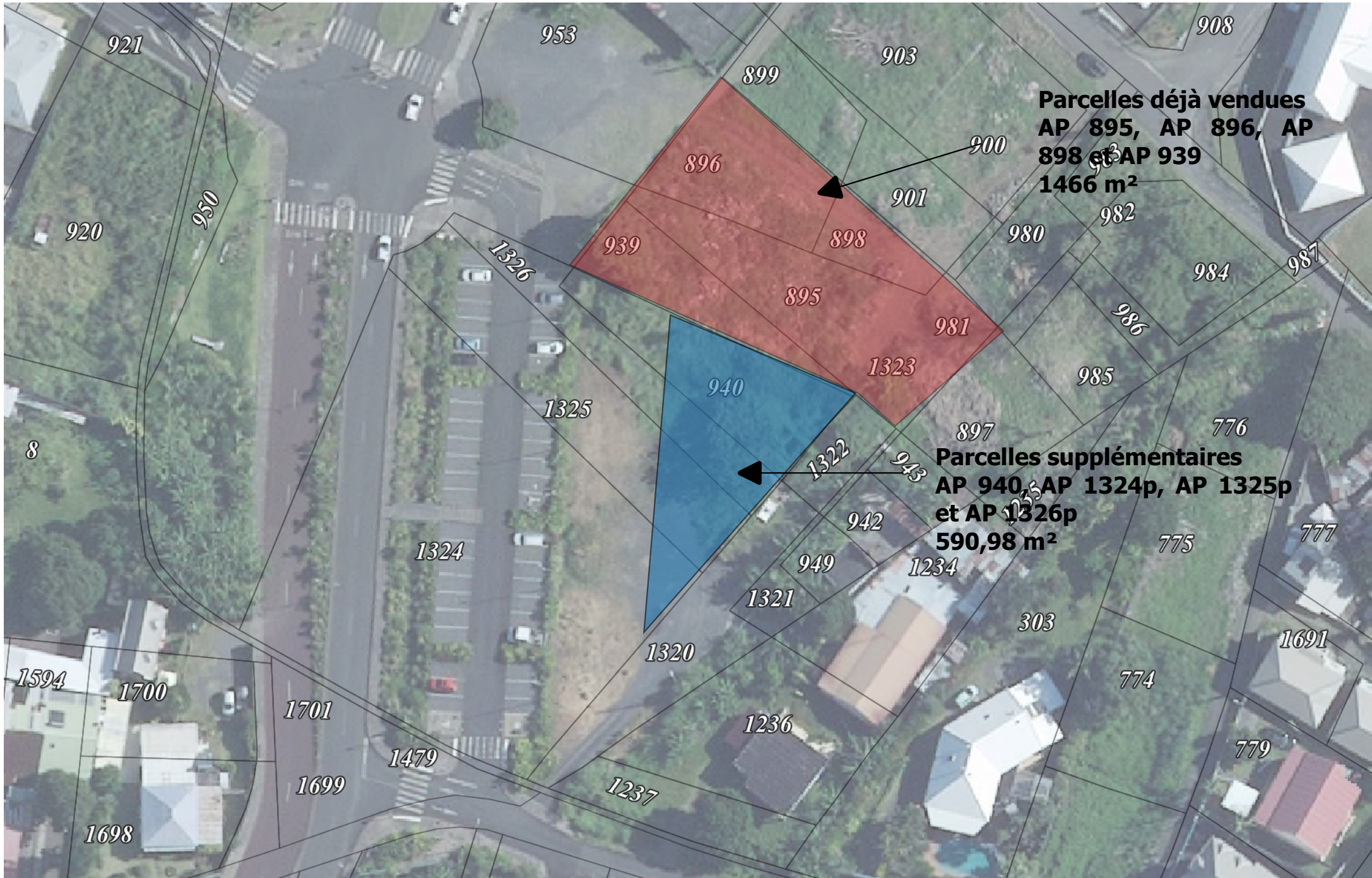


Le Maire

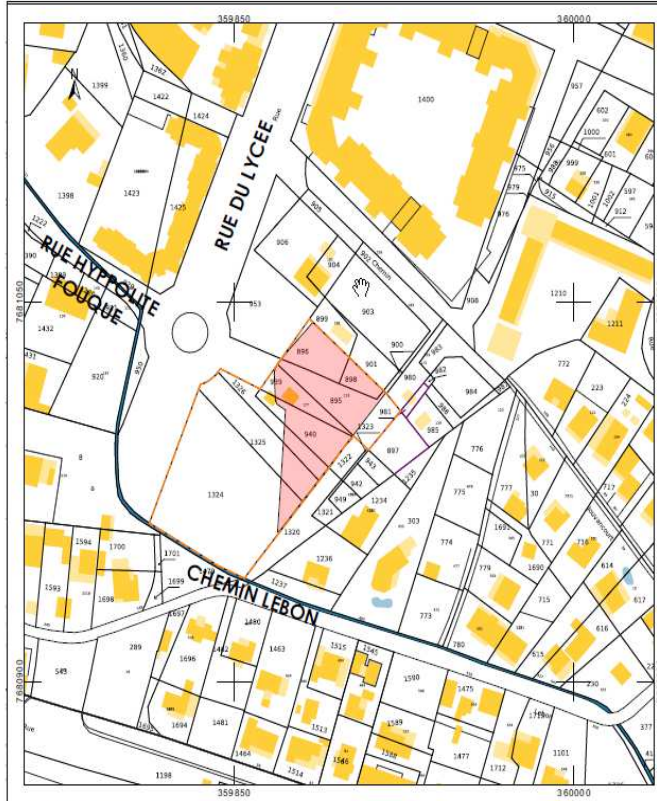
Joé BEDIER

Parcelles pour le projet KFC

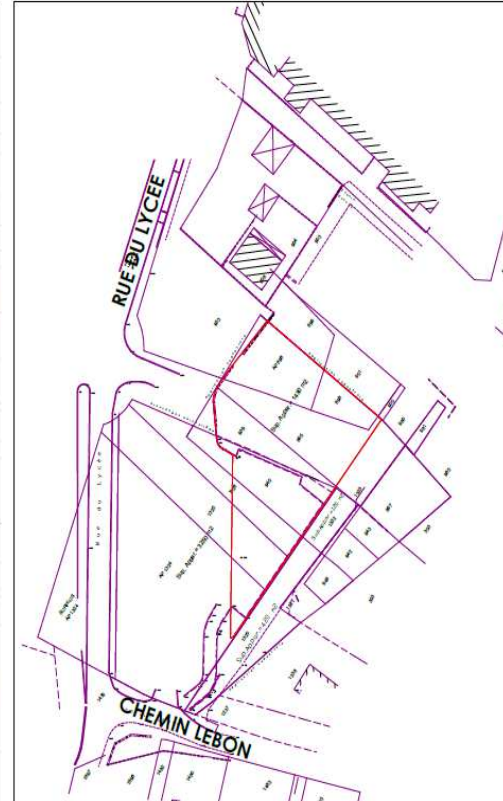
Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20231122-DCM20231109-021-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023



PLAN DEFINITIF KFC



PLAN SITUATION (CADASTRE.GOUV)



PLAN SITUATION (TRANSMIS PAR LA MAIRE)

Commune:	Saint-André
Règlementation en vigueur:	UA
Références cadastrales:	AP - 898 / 896 / 895 / 939 / 940 / 1326 / 1325 / 1324
Superficie totale:	5573.50m ²
Superficie détachement parcellaire:	2056.98m ²
Espace vert permeable:	448.63m ² (22%)

PLAN SITUATION

DPC

Pièce N°
01

PROJET KFC Saint-
André

DATE	ECH	IND
02/05/2022	1/500	01